

■ **Décision n°2023-690**
Culture

Direction de l'enfance

Le maire de Creil,

■ **Visas :**

- Vu les lois 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023, portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la ville de Creil fait appel à l'association « La Ludo Planète », pour mettre en place une journée jeux à l'ALSH Mitterrand, 1 place Jean Anciant à Creil (60100), le 29 décembre 2023.

■ **Décide :**

Article 1 : de signer une convention de prestations de services avec l'association « La Ludo Planète », sise 28 rue de Gascogne – 60000 Beauvais représentée par sa présidente Madame Margaux IRIBARNEGARAY pour la réalisation de l'intervention susmentionnée.

Article 2 : de verser à ledit intervenant le montant de la prestation fixé à 691 € TTC.

Le paiement interviendra sur présentation d'une facture établie en trois exemplaires et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la ville.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil,
Président de l'ACSO

Creil, le 14 novembre 2023

Date de notification : 27/11/2023

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville :

15 JAN. 2024